



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

- 222 Développement local en milieu urbain

Propositions financières Budget Primitif 2015

Rapport n° CD/2015/34

Service Chef de file :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Dans la continuité de la politique de développement local en milieu rural, le Département a décidé en 1996 d'étendre cette politique au milieu urbain. Les inscriptions proposées pour 2015 au titre de cette politique, concernent :

- les actions financées par le biais du fonds de développement urbain dans le cadre de la politique de la ville et notamment des contrats de ville ;
- la participation départementale au financement du programme partenarial contractualisé avec l'Agence de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS).

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PDT	Direction du Développement Economique, Territorial et International	652 000,00
	TOTAL	652 000,00

2222 – Fonds de développement urbain

Crédits proposés au BP 2015 : 280 000 € en section de fonctionnement.

Ces crédits sont destinés à accompagner des projets des associations et des collectivités ou établissements publics dans le cadre des nouveaux contrats de ville prévus par la loi relative à la ville et à la cohésion urbaine. Cette loi, promulguée le 21 février 2014, modifie la géographie prioritaire des quartiers en difficulté de certaines villes. Sont désormais concernées Strasbourg et l'Euro métropole, Haguenau et Bischwiller, ainsi que la ville de Saverne. Par ailleurs, la loi prescrit une nouvelle démarche de contractualisation intégrée à travers les contrats de ville, que les Départements doivent signer avec d'autres partenaires locaux (Région Alsace, Caisse d'Allocations Familiales, Education Nationale, Pôle emploi, etc.) au plus tard en juin 2015. Cette contractualisation englobe l'ensemble des volets de la politique de la ville (cohésion sociale, cadre de vie et développement économique/emploi). Elle vise également à mieux mobiliser le droit commun des partenaires et à mieux mettre en cohérence leurs interventions.

Les crédits prévus sont destinés à soutenir des projets innovants, expérimentaux et complémentaires aux actions de droit commun, selon des axes qui répondront aux priorités départementales.

2224 – Agence de Développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

Crédits proposés au BP 2015 : 372 000 €

L'Etat et plusieurs collectivités alsaciennes sont engagés depuis de nombreuses années dans un programme de travail partenarial conduit par l'ADEUS, qui se décline en missions d'études concernant des domaines d'activités partagés par les différents partenaires.

A l'intérieur de ce programme, l'ADEUS réalise des études auxquelles le Département attache un intérêt particulier. Pour 2015, les thèmes privilégiés par notre collectivité porteront notamment sur l'habitat, les transports et déplacements, l'économie, les modes de vie et les populations collégiales.

Les crédits proposés sont destinés à la mise en œuvre du programme partenarial 2015, dont le détail reste à définir dans le cadre d'une convention financière à établir au cours du 2^{ème} trimestre 2015.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
2222	Fonds de développement urbain	280 000,00
2224	Agence de Développement de l'agglomération strasbourgeoise	372 000,00
	TOTAL	652 000,00

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2015 dans l'axe d'intervention 222 - Développement local en milieu urbain.

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY